

Epersy le 09 juillet 2007

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2007

Le conseil municipal s'est réuni ce mardi 22 mai 2007 à la mairie sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire d'Epersy et a délibéré sur les points suivants :

* **Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la voirie du lotissement « La Vie du Cher » et négociations avec les propriétaires concernés :** madame le Maire rappelle la délibération du 29 janvier 2007 lançant la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la voirie du lotissement « La Vie du Cher ». Après avoir délibéré, le conseil municipal confirme le choix du tracé de l'extension de la voirie du lotissement « La Vie du Cher », confirme le choix du maître d'œuvre, soit le cabinet de géomètres Devun et Vincent à Aix les Bains, autorise le Maire à entreprendre les négociations avec les propriétaires concernés.

* **Prorogation d'une ouverture de crédit à court terme par droits de tirage auprès de la Caisse d'Epargne pour avancement de trésorerie :** Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'échéance de l'ouverture de crédit permettant de couvrir un manque de trésorerie en 2006 arrivant à son terme à la fin du mois d'avril 2007. Après avoir délibéré et vu la proposition établie par la Caisse d'Epargne des Alpes, le conseil municipal, ayant autorisé la réalisation d'une ouverture de crédit à court terme par droits de tirage auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes pour la gestion de la trésorerie de la commune en attendant le versement des subventions, d'un montant de 900 000.00€, au taux de T4M du mois en cours + 0.12%, d'une durée d'un an, commission : 350.00€, paiement trimestriel des intérêts, autorise le maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'ouverture de crédit.

* **Appel au jugement concernant la parcelle 447, par Monsieur Antoine Besson et choix d'un avocat dans cette affaire :** Madame le Maire rappelle l'appel de Monsieur Antoine Besson à l'encontre du jugement du 7 décembre 2006 concernant la préemption de la parcelle 447. Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne Nicole Pellicioli, Maire d'Epersy et autorise Maître Philippe Galliard, société d'avocat à Grenoble à agir dans cette affaire.

* **Décision modificative numéro 1 du budget primitif 2007 :** le conseil municipal, après avoir délibéré, alimente le compte 6552 d'un montant de 1 400.00€ pour pouvoir payer deux acomptes du dernier contingent d'aide social (année 1999) qui, par délibération du 12 novembre 2001, est réparti sur 10 ans ; les crédits sont transférés à partir du compte 7381, taxes additionnelles aux droits de mutation qui présente un surplus à ce jour.